Affiché le 2 2 DEC. 2020 ID: 044-214400913-20201218-2020 061-DE

République Française Département Loire-Atlantique Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2020

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
19	13	15	

L'an 2020, le 18 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances. sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 11/12/2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 22/12/2020.

Vote A l'unanimité Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

<u>Présents</u>: M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, WEILAND Coralie, MM: COUROUSSÉ Gilles, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves et VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Excusée ayant données procuration: Mmes: DELORME Julie (pouvoir à POUPARD Dominique), TEMPLE Aurélie (pouvoir à ROUILLON Gérard)

Le: 22/12/2020

Excusé(es): Mmes: BOURDEAU Odile, GELLÉ Bérangère, MM: JACQMIN

Philippe, LE CALOCH Christian

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : ROPTIN Michel

2020_061 - Tarifs communaux 2021

Exposé

Comme les années passées, la commission « finances » réunie le jeudi 26 novembre 2020 a examiné les tarifs communaux de la commune.

La commission propose de reconduire les tarifs des services publics locaux 2020 pour l'année 2021. Deux modifications sont toutefois proposées :

- 1. Instaurer la gratuité à partir de la deuxième location pour la salle "Les 3 Arches" pour les associations marsacaises:
- 2. Faire évoluer le forfait communal 2021 à 600,64€ par enfant (conformément à la convention de forfait communal des classes sous contrat d'association en date du 15 juin 2015)

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER les tarifs communaux tels qu'ils sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.
- D'instaurer la gratuité à partir de la deuxième location pour la salle "Les 3 Arches" pour les associations marsacaises.
- D'APPLIQUER cette réglementation pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021.

A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le 2 2 DEC. 2020



ID: 044-214400913-20201218-2020_061-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 22/12/2020

Le Maire

Hervé De TROGOFF

GORNEUS EST DON

MAIRIE DE MARSAC SUR DON Tarifs Communaux (applicables à compter du 1er janvier 2021)

Envoyé en préfecture le 22/12/2020 Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le **2 2 DEC. 2020**ID: 044-214400913-20201218-2020_061-DE

Objet Tarifs 2021 Délib.de référence Observations

RECETTES - Participation pour l'assainissement collectif constructions existantes 664 le tarif applicable est celui à la date de l'obtention du permis de construire. Il est emandé au moment de l'achèvement des travaux 1987,164 * LOCATIONS Salle municipale (personnes physiques ou morales) Particulier de la commune 55 Vin d'honneur Buffet campagnard, repas 122 177 = Mariage, banquet journée (09h/18h) 194 soirée (18h/1h) 122 cumulé (9h/1h) 315 journée supplémentaire 122 Particulier hors commune 83 Buffet campagnard, repas 177 232 Réveillon = Mariage, banquet journée (09h/18h) 287 soirée (18h/1h) 200 cumulé (9h/1h) 487 journée supplémentaire 165 Associations de la commune Assemblée générale, réunion Gratuit 1ère utilisation pour Vin d'honneur, galette, buffet froid sans Gratuit utilisation de la cuisine Autres utilisations pour Vin d'honneur, galette, buffet froid sans 36 utilisation de la cuisine Buffet, repas, concours de belote, loto, etc. 67 Exposition Gratuit Spectacles scolaires Gratuit Représentations avec entrées gratuites Gratuit Représentations avec entrées payantes Associations hors de la commune Assemblée générale, réunion 77 1ère utilisation pour Vin d'honneur, galette, buffet froid sans 77 utilisation de la cuisine Autres utilisations pour Vin d'honneur, galette, buffet froid sans 77 utilisation de la cuisine Buffet, repas, concours de belote, loto, etc. 115 67 Exposition 117 Spectacles scolaires Représentations avec entrées gratuites 117 Représentations avec entrées payantes Commercial, entreprises, divers Exposition-vente, Assemblée Générale journée (09h/18h) 165 demi journée 100 496 Réveillon (Traiteur) caution 201 orfait ménage 108

MAIRIE DE MARSAC SUR DON Tarifs Communaux

(applicables à compter du 1er janvier 2021)

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020 Affiché le 2 2 DEC. 2020

Salle de convivilité (particuliers et associations de la commune) ||D : 044-214400913-20201218-2020_061-DE

Suite de conv	nvince (particulars et asso	044-214400913-20201216-2020_0
vin d'honneur, utilisation du bar	75	
assemblée générale, réunion	gratuit	
exposition	gratuit	
Forfait nettoyage	108	
	Salle "Les 3 Arche	es"
	Particulier de la com	<u>mune</u>
Salle entière (1 jour)	633	
Salle entière week-end (2 jours)	890	
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	212	
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	511	
Bar seul	101	
	Particulier hors com	<u>mune</u>
Salle entière (1 jour)	758	
Salle entière week-end (2 jours)	1 019	
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	212	
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	633	
Bar seul	137	
Associations	s de la commune (Gratuit à p	partir <u>de la 2ème location</u>)
Salle entière (1 jour)	633	
Salle entière week-end (2 jours)	890	
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	212	
Utilisation du 01/11 au 31/03	378	
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	378	
Bar seul	101	
Assemblée générale sans repas (+120 personnes)	gratuit	
	Associations hors con	nmune
Salle entière (1 jour)	758	
Salle entière week-end (2 jours)	1 019	
Prestation supplémentaire pour non nettoyage	212	
Utilisation du 01/11 au 31/03	502	
Utilisation du lundi au jeudi soir toute l'année	502	
Bar seul	137	
Assemblée générale sans repas (+120 personnes)	123	
Production of the Control of the Con	- 125	
Location micro HF	34	
Caution micro	165	
Location rétro projecteur	55	gratuit pour les associations de Marsac-sur-Don
Caution rétro projecteur	165	gratuit pour les associations de Marsac-sur-Don
Forfait nettoyage	212	gradut pour les associations de Marsde sur poir
ronalchettoyage	212	
	* CIMETIERE	
- Concession terrain trentenaire	176	
- Concession terrain cinquantenaire	276	
- Concession terrain cinquarteriarie	270	
	* COLUMBARIU	JMI
- Concession columbarium 15 ans	180	
- Concession columbarium 30 ans	318	
	* VENTES COMMUI	NALES
- Photocopie	0,20	
- Droit de place (3 heures)	6	
- Terre végétale (m³)	6,8	
- Bois : Chêne	20,3	
- Bois : tout venant	17,2	
	~ //~	

	* LOCAT	ONS	
- Auberge de la Roche (Loyer mensuel H.T.)	1 100	29.10.10	Loyer indexé sur indice INSEE (coût de la construction)
- Gîte rural (Loyer mensuel H.T.)	150		frais d'électricité et eau en plus
Local infirmières	418	23.02.12	Loyer indexé sur indice INSE (coût de la construction)
Local commercial	1		1 euro symbolique

MAIRIE DE MARSAC SUR DON

Tarifs Communaux

(applicables à compter du 1er janvier 2021)

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020 Affiché le 22 DEC 202

* ANIMAUX ERRANTS (Chiens et autre animal)			ID: 044-214400913-20201218-2020_0	
Capture d'un chien ou autre	25	26.11.09		
Pension journalière	15	76.11.09	toute journée commenc charge du propriétaire)	ée sera due (Les frais éventuels de vétérinaires seront à la

DEPENSES

*E	COLES PUBLIQU	JES ET PR	RIVEE
- fournitures scolaires par élève et par an	40	31.03.11	Indexé sur indice Insée
- voyages classes découverte par élève résident à Marsac	20		dans la limite d'un maximum de 45 élèves/an/école
- activités extra scolaire par élève (classe découverte)	10,92		

* ECC	DLE PRIVEE sous con	ntrat d'association
- part.frais de fonction.par élève par année scolaire	600,64	Calculée en fonction dépenses école publique

A Marsac-sur-Don le 18/12/2020 Le Maire,

Hervé de Trogoff

